



Assemblée générale

Distr. générale
25 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 89 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

**Lettre datée du 24 mars 2009, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document intitulé « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale » (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, au titre du point 89 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
de la République d'Ouzbékistan
(Signé) Murad **Askarov**



Annexe à la lettre datée du 24 mars 2009 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale

[Original : russe]

Le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale est entré en vigueur le 21 mars 2009. Cet important événement fait suite à la ratification du Traité par tous les États parties : la République d'Ouzbékistan (le 10 mai 2007), la République kirghize (le 27 juillet 2007), la République du Tadjikistan (le 13 janvier 2009), le Turkménistan (le 17 janvier 2009) et la République du Kazakhstan (le 19 février 2009). Le Traité demeurera en vigueur indéfiniment.

L'événement marque l'aboutissement de l'Initiative visant la création d'une zone dénucléarisée en Asie centrale, grâce aux efforts déployés par l'ensemble des pays et organismes internationaux intéressés au nom de l'intérêt supérieur de chacun des États de la région, qu'avait évoquée pour la première fois le Président de la République d'Ouzbékistan, Islam Karimov, le 28 septembre 1993 à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Cette zone dénucléarisée, la première créée dans l'hémisphère Nord, jouxte directement deux États dotés de l'arme nucléaire.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires occupe une place particulière dans le processus de renforcement de la sécurité internationale. L'histoire de ces zones a commencé pendant la guerre froide, lorsque les avancées technologiques ont fait l'objet de brûlants débats sur l'éventualité d'une guerre nucléaire et ses conséquences. Après d'innombrables conférences difficiles, tables rondes, notes analytiques et simulations, les pays ont pris conscience de part et d'autre des océans de l'impossibilité d'espérer survivre à une guerre nucléaire.

Les zones dénucléarisées sont devenues un moyen de contenir la prolifération nucléaire et de faire face aux catastrophes nucléaires existantes ou possibles alors que l'on prévoyait que la sécurité nucléaire après l'achèvement de la guerre froide demeurerait l'un des problèmes les plus importants des nombreuses décennies à venir.

Il importait que l'élargissement des zones dénucléarisées s'opère sous l'égide de l'ONU, tout comme il importait que l'ONU engage les États dotés de l'arme nucléaire à participer à ce processus. C'est à cette invitation qu'ont répondu les dirigeants ouzbèkes en proposant la création d'une zone dénucléarisée en Asie centrale et en soulignant dans ce contexte que tous les aspects de la sécurité mondiale, régionale et nationale étaient interdépendants et indissociables.

L'Initiative visant l'Asie centrale a été possible grâce à l'étude attentive de l'expérience internationale dans le domaine de la non-prolifération et à la définition du rôle particulier incombant à la région dans le renforcement de la paix mondiale.

L'Ouzbékistan a vu son initiative appuyée pleinement par ses voisins – le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et le Turkménistan – dans la déclaration d'Almaty adoptée en février 1997. L'idée de créer une zone dénucléarisée en Asie centrale a trouvé un retentissement dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que dans les documents des conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

La Conférence internationale tenue le 15 septembre 1997 à Tachkent sur le thème « Asie centrale, zone exemple d'armes nucléaires » a joué un grand rôle en saluant les efforts déployés par les États de la région pour étendre les zones de la planète où l'arme nucléaire et les dispositifs explosifs nucléaires seraient bannis à tout jamais. Elle constituait le premier résultat de la collaboration menée par les pays d'Asie centrale pour contrer les menaces et les défis extérieurs. La Conférence a abouti à la création du Groupe régional d'experts chargé d'élaborer le traité correspondant.

De 1997 à 2002, avec le soutien actif du Département des affaires de désarmement de l'ONU et d'experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), toute une série de réunions de travail a été organisée à Genève, Achgabat, Tachkent, Sapporo (à deux reprises) et Samarkand. Au cours de la dernière, tenue à Samarkand le 27 septembre 2002, les participants sont convenus d'organiser la cérémonie de signature du traité à Semipalatinsk. Au deuxième semestre 2002, deux réunions consultatives ont eu lieu au Siège de l'ONU avec des experts des cinq puissances nucléaires (Grande-Bretagne, Chine, Russie, États-Unis et France), qui ont présenté d'importantes modifications et propositions concernant le projet de traité.

Du 7 au 9 février 2005, Tachkent a accueilli la septième réunion du Groupe régional d'experts, au cours de laquelle les pays d'Asie centrale ont arrêté d'un commun accord le texte du traité compte tenu des propositions et observations formulées par les pays dotés de l'arme nucléaire, l'AIEA et le Département des affaires juridiques de l'ONU.

La signature du Traité le 8 septembre 2006 a marqué l'aboutissement de nombreuses années de collaboration entre les États de la région, avec la participation active et des contributions de l'ONU, de l'AIEA et des cinq puissances nucléaires. On soulignera en particulier l'appui dont l'Initiative a bénéficié de la part de l'ensemble des États Membres de l'ONU, y compris les pays dotés de l'arme nucléaire. On insistera également sur le rôle qu'a joué l'Organisation en prenant pour la première fois une part directe à l'élaboration et à l'adoption du projet de traité.

Chaque partie au Traité s'est engagée à ne pas mener de programmes de recherche et à ne pas élaborer, fabriquer, stocker ou acquérir, posséder ou contrôler de toute autre manière des armes nucléaires ou des dispositifs explosifs nucléaires, sous quelque forme que ce soit. Le Traité comprend 18 articles, un protocole et un règlement pour l'application de l'article 10, qui renferme les modalités d'organisation des réunions consultatives.

Lors de l'élaboration, de la signature et de l'entrée en vigueur du Traité, les cinq puissances nucléaires ont déployé ensemble des efforts manifestes pour garantir la sécurité, la stabilité et la paix dans la région et créer les conditions propices au développement et à la prospérité de tous les peuples. On notera que le

Kazakhstan a organisé la cérémonie de signature du Traité à Semipalatinsk, que le Kirghizistan exerce les fonctions de dépositaire du Traité et que la première réunion des parties devrait se tenir au Tadjikistan. Par leur détermination à accomplir les actes nécessaires à l'entrée en vigueur du Traité, les pays et partenaires internationaux ont confirmé les engagements qu'ils avaient pris de renforcer la paix et la sécurité aux plans régional et international, ainsi que leur adhésion effective au régime global de non-prolifération et de désarmement nucléaire.

La mise en pratique de l'Initiative répond aux objectifs prioritaires de politique étrangère du Gouvernement ouzbek, qui visent à assurer la sécurité nationale aux fins du développement stable et durable de l'Ouzbékistan et de l'ensemble de l'Asie centrale, ainsi qu'à contribuer au renforcement du régime de non-prolifération.

Pour garantir le développement durable de la région de l'Asie centrale, il importe avant tout de bien comprendre la nature des menaces existantes et d'en déceler rapidement les sources et les corrélations. La menace nucléaire et celle représentée par les armes de destruction massive occupent une place à part. L'Asie centrale est l'une des régions les plus peuplées de la planète : sa population vit dans des conditions de grande vulnérabilité dans un habitat dispersé et elle est en outre exposée à toutes sortes de cataclysmes naturels.

L'Initiative du Président Karimov est importante du fait de la dimension géostratégique de plus en plus grande que l'Asie centrale revêt avec ses immenses richesses naturelles, minérales, énergétiques, humaines et autres, et en raison des intérêts géopolitiques et stratégiques conflictuels manifestés par de nombreux grands États.

La création et la mise en œuvre en Asie centrale d'une zone dénucléarisée font partie intégrante du système mondial de sécurité nucléaire prévu dans le TNP. Dans la pratique, cela signifie que les États parties intéressés ont activement adhéré au système global de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

La proposition de proclamer l'Asie centrale zone exempte d'armes nucléaires s'explique aussi par le fait que l'adhésion au TNP est encore loin d'être universelle.

Par ailleurs, comme le faisait remarquer le Président Karimov à la Conférence mondiale de Tachkent en septembre 1997, toute décision politique ou toute mesure intergouvernementale n'a de valeur que lorsqu'elle a une véritable dimension sociale et vise à assurer des conditions de vie décentes pour l'homme et la société. La création d'une zone dénucléarisée en Asie centrale n'est pas exceptionnelle. Ce qu'elle peut apporter à l'humanité dans la pratique, c'est sa contribution à un développement durable et sûr.

En septembre 2006, devant les participants à la cérémonie de signature du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a déclaré qu'individuellement ou collectivement les zones dénucléarisées affermissent le régime mondial de non-prolifération nucléaire, consolident les efforts internationaux déployés aux fins de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires et renforcent considérablement la paix et la sécurité aux niveaux mondial et régional.

La mise en pratique de l'Initiative du Président Karimov visant à créer en Asie centrale une zone dénucléarisée est la contribution concrète des États de la région à l'application du TNP, au processus mondial de désarmement et de non-prolifération, ainsi qu'à la mise en place d'un dispositif de sécurité régionale.
